

SOS CROIX VERTES

□ Même en période de crise, il est des professions sur lesquelles on a du mal à pleurer. Les pharmaciens sont de ceux-là. Le consommateur ne voit pas le responsable d'officine comme un détaillant étranglé par la conjoncture ; mais plutôt comme un notable de province assis sur ses monopoles.

Pourtant, la pharmacie aurait vécu ses années fastes ; elle aurait même du mal à écouler ses stocks de Pampers pour bébé. Après de longues années de vaches grasses, les pharmaciens doivent eux aussi compter avec la concurrence. La grande distribution et ses espaces de parapharmacie *discount* sont parfois de parfaites répliques des officines, la croix verte en moins. Les enseignes de parapharmacie petit à petit constituées en réseaux font par ailleurs un vrai «boum» (Euro Santé Beauté, Parasanté, Parapharm, Paris Santé Beauté...). Une concurrence qui propose des prix inférieurs de 20 % à 40 % à la moyenne...

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : compressée d'un côté par la maîtrise des coûts de santé qui réduit la vente des médicaments et concurrencée de l'autre sur ses «produits non vignetés», la pharmacie enregistrerait 2 dépôts de bilan par semaine.

Le vase a débordé à l'annonce d'un nouveau code de déontologie de la profession. Un collectif constitué de 4 groupements représentant près de 3 000 pharmacies (Forum Santé, Plus Pharmacie, Pharma-Référence, Evolupharm) part en guerre contre un texte qui, s'il est voté, «signerait leur arrêt de mort». «Plusieurs articles nous empêcheraient dans les faits de faire front sur le plan économique, explique Joseph-Philippe Benwaïche, président de Plus Pharmacie. Nous ne mettons pas la concurrence en cause. Elle est saine et profitable au consommateur dans sa recherche du meilleur prix. En revanche, nous voulons pouvoir annoncer librement nos propres tarifs et nos services, ce que le nouveau texte interdit». L'enjeu est suffisamment important pour qu'ils ne «lâchent le morceau» : en moyenne, la «para» et la «péripharmacie» représentent autour de 19 % du chiffre d'affaires d'un pharmacien (jusqu'à 50 % pour le tiers d'entre eux...) et 27 % de ses bénéfices !

Autre revendication : le droit de se regrouper et de le faire savoir, par exemple par une enseigne commune et un aménagement intérieur. C'est notamment le projet de Plus Pharmacie conseillé par M^e Olivier Gast. C'est encore ce que récuse le futur texte.

Tant qu'ils avaient le monopole sur la vente de parapharmacie, les pharmaciens ne se battaient pas pour la vendre moins cher. Et pour cause. Face aux *discounters*, ils veulent jouer sur le même terrain. Mais les consommateurs ont déjà changé leurs habitudes. C'est inquiétant. Car s'ils disparaissent, c'est le service d'un professionnel de proximité qui partira avec eux. Leur rôle est un rôle social que ne joueront jamais les hypermarchés.